

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
CONVENTION DE CONCESSION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEINE MAULDRE : AVENANT N°5		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/12/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 21/12/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 109

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 25

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à BRUSSEAU Pascal
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann

MERY Françoise-Guylaine a donné pouvoir à BARRON Philippe
MULLER Guy a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 3

BORDG Michaël, KHARJA Latifa, NEDJAR Djamel

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUDET Maurice, FAVROU Paulette

127 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

ESCRIBANO-OBEJO Maria

7 NE PREND PAS PART :

BEGUIN Gérard, BREARD Jean-Claude, DOS SANTOS Sandrine, NEDJAR Djamel, OURS-PRISBIL Gérard, PRELOT Charles, RIPART Jean-Marie

EXPOSÉ

La Communauté de communes Seine Mauldre, aux droits de laquelle est venue la Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016, a conclu le 29 juin 2007 avec la société Aquaval, devenue Espaceo après un changement de nom, un contrat de concession portant sur la conception, la construction, le financement et la gestion du centre aquatique des Bains de Seine Mauldre. Le concessionnaire a mis en service l'équipement le 30 mai 2009, pour une durée d'exploitation de 25 ans.

Par l'avenant n°1, les parties ont convenu un ajustement de certaines modalités concernant les scolaires, le montant de la subvention et de la compensation.

L'avenant n°2 précise la composition de la subvention versée par le concédant au titre de l'exploitation.

Par l'avenant n°3, les parties constatent l'envolée des prix de l'énergie et conviennent dans ce cadre de fermer le bassin extérieur sur la période hivernale.

Par l'avenant n°4 et dans l'objectif de réduire les coûts de l'énergie, la Communauté urbaine a décidé la fermeture temporaire de l'ensemble des piscines de son territoire sur la période allant du 12 décembre 2022 au 8 janvier 2023.

En parallèle, suivant la volonté de proposer une offre cohérente pour certains scolaires, clubs sportifs, associations et usagers habitant sur le territoire de la Communauté urbaine et en dehors dudit territoire, le Conseil communautaire a approuvé les points suivants :

- la mise à disposition à titre gratuit des centres aquatiques gérés en concession aux clubs et associations sportives du territoire de la Communauté urbaine,
- la mise à disposition à titre gratuit desdits centres aquatiques dans le cadre du savoir nager et plus précisément pour les classes de CP, CE2, CM2 et aux collèges pour les classes de 6^{ème} sur les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 des communes du territoire de la Communauté urbaine,
- l'harmonisation tarifaire des usagers du territoire de la Communauté urbaine et en dehors.

Aussi, il convient de modifier le contrat de concession de service public.

La compensation versée au titre de la fermeture du centre aquatique du 1^{er} janvier 2023 au 8 janvier 2023 est de 12 515 € nets de taxe.

L'incidence financière de la modification de la grille tarifaire sur le chiffre d'affaires du délégataire est de 955 852 € HT, soit 1 147 022 € TTC, soit une moins-value de 1,22%.

Le cumul des avenants n°1 et n°5 entraîne une diminution du montant initial du chiffre d'affaires du délégataire de 3,68%.

Dans le cadre de la modification de la grille tarifaire, la Communauté urbaine verse au concessionnaire une compensation au titre de l'impact de la modification de la grille tarifaire de 520 833 € nets de taxe.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°5 au contrat de concession portant sur la conception, la construction, le financement et la gestion du centre aquatique des Bains de Seine Mauldre,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant,
- d'ajouter que les crédits sont imputés, au budget 2024, chapitre 011, nature 611, fonction 323.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment l'article L.3135-1 6°,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le contrat de concession portant sur la conception, la construction, le financement et la gestion du centre aquatique des Bains de Seine Mauldre,

VU le projet d'avenant n°5,

VU l'avis favorable émis par la Commission 2_Action culturelle-Sport-Tourisme le 05 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°5 au contrat de concession portant sur la conception, la construction, le financement et la gestion du centre aquatique des Bains de Seine Mauldre.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont imputés, au budget 2024, chapitre 011, nature 611, fonction 323.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023

Exécutoire le : 21/12/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 14 décembre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile